



Espèces fauniques à statut particulier – Éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'estuaire Écosystème

**Bassins versants rivières Ouelle, Kamouraska,
Fouquette et du Loup**

Situation

La population d'éperlan arc-en-ciel du sud de l'estuaire (*Osmerus mordax*) a reçu le statut d'espèce vulnérable en mars 2005. Il s'agit d'une espèce importante sur le territoire de l'OBAKIR principalement à cause des activités de pêche sportives.

Aire de reproduction

La survie de l'éperlan arc-en-ciel est entre autres menacée par une détérioration de son habitat de reproduction. Les facteurs de cette détérioration sont :

- une mauvaise qualité de l'eau;
- **l'envasement** et la sédimentation qui colmate les **frayères**;
- la présence de **périphyton** fixé au substrat rocheux nuisant à la fixation et au développement des œufs.

La mortalité au cours des premiers stades de développement, la pêche, les maladies et les parasites contraignent aussi le développement de la population.

L'éperlan se reproduit dans cinq rivières de la rive sud de l'estuaire dont quatre se retrouvent sur le territoire de l'OBAKIR: les rivières Ouelle, Kamouraska, Fouquette et du Loup. La rivière Ouelle contient ± 80 % de toutes les superficies de frayères disponibles sur le territoire (portrait, section 2, tableau 6).

En 2005, un plan d'action pour la protection et la mise en valeur des frayères a été élaboré pour répondre aux problématiques de dégradation des frayères et pour en assurer la protection (Guérineau et Plessis, 2005). Depuis 1994, la rivière Fouquette fait l'objet d'un suivi annuel de la reproduction des éperlans. Les rapports de suivi indiquent que l'abondance des reproducteurs et que la **productivité** sont variables d'années en années, d'où l'importance de poursuivre ces études afin de bien évaluer et documenter cette population de poisson.

Période de croissance

En période hivernale, l'éperlan semble fréquenter les zones côtières probablement à la recherche d'une température de l'eau plus douce. Cet habitat est toutefois encore méconnu. Pour ce qui est de l'habitat de croissance estival, les jeunes larves fréquentent les baies de la zone côtière entre Notre-Dame-du-Portage et Rivière-du-Loup ainsi que l'anse Sainte-Anne en face de La Pocatière (Équipe de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel du Québec, 2008).

FICHE 21

Espèces fauniques à statut particulier – Éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'estuaire Écosystème

Bassins versants rivières Ouelle, Kamouraska, Fouquette et du Loup



Causes courantes

La dégradation de l'habitat est la principale menace pour la population d'éperlan, principalement par l'expansion de l'agriculture, en particulier celle des productions animales, dans les bassins versants où se trouvent les sites de **fraies** (Équipe de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel du Québec, 2008). De plus, toutes perturbations effectuées en **zone intertidale** à proximité des aires de croissance des larves, telles que l'endiguement des milieux humides aux fins agricoles, l'empiètement, la pollution et le dragage, peuvent contribuer au déclin de cette population puisque ces aires constituent un habitat essentiel pour les larves (Girault, 2002 dans Équipe de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel du Québec, 2008). Ces interventions peuvent toujours continuer de fragiliser cette population, comme par exemple l'entretien des aboiteaux de La Pocatière et de Notre-Dame-du-Portage.

Afin d'assurer la protection et le maintien de cette population, l'équipe de rétablissement propose, dans leur plan 2008-2012, vingt actions regroupées en quatre objectifs :

- Acquérir des connaissances sur la biologie, l'écologie et l'exploitation de la population d'éperlans arc-en-ciel du sud de l'estuaire;
- Assurer le suivi de la population d'éperlans arc-en-ciel du sud de l'estuaire et de ses habitats;
- Protéger la ressource et les habitats essentiels (frayères, aire de croissance);
- Associer la population aux efforts de rétablissement.

Initiatives entreprises connues à ce jour pour protéger la population d'éperlan arc-en-ciel

- Les principales frayères à éperlan sont suivies annuellement.
- L'éperlan arc-en-ciel de la rive sud de l'estuaire possède un statut de protection par le biais de la « Loi sur les espèces menacées et vulnérables ».
- Mise en œuvre du plan de rétablissement.

Les pistes d'action

- Poursuivre la mise en place des actions ciblées par l'équipe de rétablissement de l'éperlan.